



MARTINE PINVILLE
SECRETARIE D'ETAT CHARGÉE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Discours

Discours

Paris, le 20 octobre 2016

Discours de Martine PINVILLE
Remise du rapport IGF-CGEDD
sur la revitalisation commerciale des centres-villes
- 20 octobre 2016

Mesdames et Messieurs,

Les villes françaises sont en pleine mutation. C'est peu de dire que la crise que nous venons de traverser a changé nos modes de vie et nos attentes.

Il y a par exemple le numérique, qui a investi notre quotidien et c'est une bonne chose ! Mais il bouleverse en même temps nos habitudes et nos commerçants. Et il n'est pas toujours évident d'apporter des réponses à des phénomènes aussi rapides. Je constate que les « smart cities », les villes connectées, restent encore le privilège d'un petit nombre.

La revitalisation du commerce en centre-ville est au cœur de ces enjeux. Le commerce est bien plus qu'une structure économique qui crée des emplois. C'est un lieu de consommation, de vie, de rencontres et d'échange. C'est un atout pour attirer les entreprises, les populations. Le centre-ville porte l'identité de nos villes, et lorsqu'il est dynamique, nous en sommes très fiers. Au contraire, lorsque les locaux sont vides, l'espace de vie disparaît.

Chacun d'entre vous, à la place qui est la sienne, peut faire ce constat. La désertification des centres urbains que montre ce rapport est inquiétante. Je l'ai constaté encore ce matin à Noyon, dans l'Oise.

Il n'était plus possible de continuer. Alors, en février dernier, avec Jean-Michel Baylet et Emmanuelle Cosse, nous avons fait un choix audacieux, il faut le reconnaître. Nous avons demandé à ce que toute la lumière soit faite sur ce phénomène. D'assumer donc notre part de responsabilité. Mais surtout, de comprendre pourquoi, depuis 15 ans, nos centres-villes ont régulièrement perdu des commerçants. Aujourd'hui, 1 local commercial sur 10 est inoccupé.



Que nous dit ce rapport ? La vacance commerciale n'est pas la cause mais le symptôme de maux plus profonds et diffus des centres-villes :

- l'environnement urbain par exemple a une influence très forte sur l'attractivité d'un centre-ville pour un commerçant. Je pense à des logements dégradés, ou à des difficultés d'accès ou de parking. Les livraisons de marchandises sont-elles toujours possibles et dans les meilleures conditions ?
- il y a aussi c'est vrai, la précarité d'un territoire qui peut perdre, du jour au lendemain, une grosse entreprise, des emplois et donc de la consommation et bien d'autres choses. A-t-on suffisamment anticipé ces scénarios ?
- si l'on compare les périphéries et les centres, ces derniers sont bien souvent les perdants. Pourquoi ? Car la concurrence dans un centre est très forte, et il n'est pas évident pour les petites structures de se différencier. D'ailleurs, ne doit-on pas les accompagner pour mieux cohabiter ?
- Et puis bien sûr, l'un des facteurs de désertification, c'est les conditions d'exploitation des commerces. Et je veux dire par là, les prix du loyer, qui atteignent parfois des sommes déraisonnables.

Vous l'avez entendu, l'IGF et le CGEDD ont formulé sur cette base un certain nombre de recommandations pour pallier ces écueils et ramener de la « vitalité » dans nos centres-villes. Car un centre-ville vivant améliore la qualité de vie des habitants, et leur donne envie de consommer. La consommation est, rappelons-le, l'un des moteurs ayant permis de retrouver la croissance.

Alors que faire ? Par où commencer ? Qui convier autour de la table ?
Il y a, à mon sens, quatre priorités :

- Notre priorité numéro 1, c'est d'intégrer le commerce de centre-ville au sein des stratégies d'urbanisme dans leur globalité. Le commerce, n'est pas seulement une affaire de commerçants ! Le commerce doit être au cœur. Il doit être intégré aux réflexions sur les équilibres entre centre et périphéries, sur les discussions autour du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs et des transports.

Le commerce doit donc être un sujet dans les schémas de cohérence territoriale, dans les plans locaux d'urbanisme intercommunal et dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Soyons clairs : c'est aux décideurs locaux d'aider chacun à trouver sa place, pour cohabiter harmonieusement et durablement.

La LME a permis l'installation massive de grandes surfaces commerciales. En règle générale, je dirais que c'est une bonne chose. Mais là, pour un grand nombre de villes moyennes, ces surfaces ont été des offres de substitution.

Je souhaite par ailleurs que nous puissions réétudier le cadre applicable. Emmanuelle Cosse y travaille également. Nous devons trouver dans le cadre européen ou s'il le faut, en le faisant modifier, des leviers pour adapter notre réglementation de l'urbanisme commercial pour les villes moyennes.



- Notre deuxième priorité, c'est l'organisation : il faut faire travailler les organisations de commerçants et les élus de façon plus systématique. Je connais la capacité de chacun d'entre vous pour proposer dans vos domaines des solutions innovantes. Innovez ensemble ! Des expérimentations ont été déjà menées avec succès dans certains territoires comme Besançon. Le résultat est épatant. Nous devons prendre exemple sur ces labo-territoires. Sans expérimentations, il n'y a pas d'innovation ni de progrès.

C'est pourquoi j'ai l'intention de mobiliser mon Ministère pour financer des expérimentations et des dispositifs innovants en la matière. Je veillerai donc à ce qu'une partie des moyens du FISAC soit réservé à hauteur de 1 million d'euros pour financer dès que possible les stratégies de développement urbain, les nouveaux partenariats entre les acteurs publics et privés, et le développement du management de centre-ville.

J'encourage par ailleurs les expérimentations de « revitalisation » qui ont été déjà lancées. Je pense par exemple au partenariat «Centres-villes de demain » entre la Caisse des dépôts et l'association des maires de France. C'est un bon exemple pour comprendre l'approche globale que nous devons avoir pour traiter la désertification des centres-villes. Dans ce cas précis, il s'agit de concilier le foncier, l'amélioration de l'habitat en centre-ville, la reconquête de l'immobilier commercial et l'aménagement de l'espace urbain. Un véritable défi.

- La troisième priorité, c'est la mise en relation. Les élus, les commerçants et ceux qui souhaitent le devenir souffrent d'un manque d'information sur les dispositifs de soutien qui les concernent, sur les bonnes pratiques et sur les professionnels qu'ils pourraient mobiliser dans le cadre de leur projet. Cet isolement est nuisible.

Pour y remédier, nous pourrions, par exemple, créer un site internet dédié à ces acteurs, où ils pourraient échanger ou retrouver les informations et les contacts dont ils ont besoin. Le métier de manager de centre-ville gagnerait aussi à être plus visible et ses compétences mieux définies. Certaines fédérations ici présentes y ont déjà travaillé. Nous établirons de façon concertée un référentiel qui permettent à ces managers d'être reconnus et financés.

Les experts de l'ingénierie des centres-villes dégradés doivent être eux aussi mieux organisés entre eux. Je pense aux opérateurs dont la compétence est reconnue comme l'Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux, l'Agence pour la rénovation urbaine, la Caisse des dépôts et tous les établissements publics locaux. Il est important que cette expertise soit développée au service des organisations qui portent les projets de revitalisation commerciale des centres-villes.

Enfin, la quatrième priorité est d'accélérer la transition numérique du « petit commerce ». L'avenir du centre-ville passera par le numérique. Nous accompagnons déjà les PME dans ce défi depuis 2012. Mais nous devons aller encore plus loin pour faire du centre-ville le champion du « e-commerce de proximité ».



En juillet dernier, le Conseil national du numérique a établi, à notre demande, un diagnostic sur la situation des TPE et PME en matière de numérique. Le constat est clair : nos TPE sont en retard par rapport à leurs concurrentes européennes. Le Conseil national du numérique rendra public ses recommandations d'ici quelques semaines. Il faudra alors s'en inspirer pour les centres-villes.

Nous devons de toute façon avancer sur deux fronts :

- D'une part, il faut concevoir un accompagnement proactif pour les TPE. Elles doivent être à la fois approchées, sensibilisées et formées au numérique.
- D'autre part, nous devons soutenir des solutions numériques qui sont adaptées aux besoins des commerçants de proximité. Et je veux dire, des solutions qui soient financièrement accessibles. Je pense à des plateformes mutualisées, à des solutions logistiques partagées, comme un local.

C'est en accompagnant les commerces de proximité dans cette voie qu'ils pourront repenser leur « pas de porte », leur marketing et même leur service.

La réalisation et le succès de ces priorités dépend maintenant que d'une chose : notre capacité à travailler ensemble et à définir des objectifs collectifs. Je veux dire à tous les échelons, quelles que soient nos affinités politiques. C'est d'ailleurs la force de ce rapport : il traite le problème non pas sous un angle purement commercial ou administratif, mais dans toutes ses dimensions.

La feuille de route que nous suivrons ces prochains mois aura donc deux priorités : d'abord, changer la perception des acteurs sur les facteurs de réussite et les difficultés. Ensuite, de se coordonner et de fédérer.

Bien entendu, certaines actions pourront être menées dès maintenant, d'autres sur le long terme.

A court terme, notre prochain rendez-vous est la commission de concertation du commerce fin novembre. Une thématique sera consacrée au centre-ville pour proposer et suivre les actions dans ce domaine.

Un autre rendez-vous sera organisé début 2017, sous forme d'états généraux, qui réunira acteurs publics et privés du développement des centres-villes.

Mesdames et Messieurs,

L'enjeu du commerce de centre-ville est avant tout celui de la qualité de vie de nos concitoyens. Le bon vivre ensemble est une question de volonté, à condition qu'elle soit partagée par tous. Et je compte sur chacun d'entre vous pour travailler dans cette voie.

Je vous remercie.

Contact presse cabinet de Martine PINVILLE :

Cihem GHARBI et Sabine SASSI - 01 53 18 44 13 - sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr